

Réglage des fixations de ski

Informations pour les skieurs

Le réglage correct des fixations de ski permet d'éviter des blessures. Il se base sur la taille, le poids et l'âge du skieur ainsi que sur la longueur des semelles de ses chaussures de ski, mais également sur ses habitudes en matière de ski (type de skieur). D'où la nécessité pour vous de déterminer quel type de skieur vous correspond.

1^{re} étape: détermination du type de skieur

Type 2

Le type de skieur 2 correspond à un **réglage moyen** des fixations, qui convient à la majorité des skieurs:

- skieurs qui pratiquent occasionnellement ou souvent le ski
- skieurs qui ont une solide expérience du ski

Type 1

Le type de skieur 1 correspond à un **réglage des fixations inférieur au réglage moyen**, qui convient aux skieurs suivants:

- skieurs qui skient prudemment
- skieurs qui ont peu d'expérience en matière de ski

Attention

Plus le réglage est inférieur au réglage moyen, plus les skis se détachent aisément.

Type 3

Le type de skieur 3 correspond à un **réglage des fixations supérieur au réglage moyen**, qui convient aux skieurs suivants:

- skieurs qui skient avec force
- skieurs qui skient de manière agressive, avec une bonne prise de carres

Attention

Plus le réglage est supérieur au réglage moyen, plus les skis se détachent difficilement. Le type 3 ne convient pas aux enfants.

2^e étape (facultative): précision du type de skieur

En complément, tout skieur d'au moins 10 ans peut demander d'abaisser (-) ou d'augmenter (+) quelque peu la valeur de réglage de ses fixations, indépendamment du type de skieur dans lequel il se reconnaît.

— Recommandé pour les femmes

+ Recommandé en cas de déclenchements intempestifs

Demandez conseil à votre commerçant spécialisé.

Si le réglage de vos fixations n'est pas optimal, votre commerçant spécialisé se fera un plaisir de vous aider. Pour les fixations de ski, la règle est simple: **ne corrigez pas vous-même le réglage, faute de quoi vos fixations risquent de ne plus se déclencher correctement.**

Participez à l'action vignette de ski

Contrôlez les fixations de ski de vos clients et réduisez ainsi le risque de blessures.

Nous ne pouvons malheureusement pas prendre de commande par téléphone. N'hésitez pas à nous appeler au 031 390 22 22 si vous avez des questions relatives à votre commande. Pour que nous puissions honorer votre commande, nous devons absolument disposer des données relatives à votre appareil.

Vos avantages

Votre compte sur bpa.ch vous permet de connaître l'état de vos commandes à tout moment et d'effectuer facilement une nouvelle commande. Vous pouvez aussi vous abonner à la newsletter du BPA en choisissant les thèmes qui vous intéressent, par ex. les conseils de sécurité du BPA relatifs au sport et à l'activité physique.

Pour commander, insérez votre adresse e-mail et votre mot de passe sur:
commander.bpa.ch



Le réglage des fixations: le must pour vos clients

5.422.02 - 05.2020 - © BPA

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

bfu
bpa
upi

Bureau de prévention
des accidents

Case postale, 3001 Berne
info@bpa.ch bpa.ch

bfu
bpa
upi

Bureau de prévention
des accidents

vignette.bpa.ch

Parés pour l'hiver

Chaque année, plus de 800 magasins de sport ou rayons sport de grands magasins participent à l'opération vignette de ski BPA. Cette vignette rappelle aux skieurs de faire régler leurs fixations avant le début de la saison. Elle atteste aussi du réglage optimal des fixations, vérifié au moyen d'un appareil. C'est un élément indispensable à la sécurité.

Nous comptons sur vous

L'opération vignette de ski BPA nécessite un partenariat solide avec les détaillants d'articles de sport. Nous comptons sur vous. Autocollants et annonces sont quelques-uns des moyens mis en œuvre pour vous soutenir. Aidez-nous à améliorer la sécurité de vos clients!

Nous mettons à votre disposition gratuitement le matériel suivant:

- vignettes de ski BPA 2021: rouleaux de 500 et/ou 200 vignettes (possibilité d'en recommander gratuitement à tout moment)
- 2 autocollants publicitaires pour porte ou vitrine
- 1 affiche A3
- modèles d'annonces à adapter à vos besoins (à télécharger sur vignette.bpa.ch)
- brochures sur les sports de neige:
3.001 Faire de la luge
3.002 Ski et snowboard
3.028 Hors-piste
3.166 Randonnées à ski
3.167 Randonnées à raquettes

Participez à l'action vignette de ski BPA!

Comment participer

Pour pouvoir participer à l'opération du BPA, vous devez posséder un appareil conforme à la norme ISO 11110 «Dispositifs d'essai pour le réglage de l'unité fonctionnelle ski / chaussure / fixation». Cette norme prévoit notamment que chaque appareil fasse l'objet d'un contrôle et d'un étalonnage tous les deux ans au minimum.

Par des contrôles par sondages, nous comparons les indications qui figurent sur votre commande avec les données du fabricant de l'appareil. La responsabilité de l'entretien, du contrôle et de l'étalonnage de l'appareil incombe aux revendeurs et aux fabricants. En cas de questions relatives à votre appareil, veuillez vous adresser au fabricant.

Vous vous engagez vis-à-vis du BPA à régler les fixations de façon personnalisée, à les contrôler à l'aide de cet appareil et à coller la vignette du BPA sur un des skis une fois le contrôle effectué.

Veuillez conserver une copie de l'impression électronique comportant les paramètres du client, les valeurs de déclenchement et les valeurs de l'indicateur.

Ce que vous devez savoir

La norme ISO 11088 «Montage, réglage et contrôle d'un ensemble ski / fixation / chaussure (SFC) pour skis alpins» permet de déterminer le critère de «diligence requise» pour le réglage des fixations de ski. Si un skieur subit un dommage en raison d'une fixation mal montée ou mal réglée, et que vous en êtes responsable, autrement dit si vous avez manqué à votre devoir de diligence, cela peut vous valoir des conséquences civiles et pénales.

Vous trouverez d'autres informations juridiques ainsi qu'une annonce importante relative à la compatibilité chaussures de ski – fixations sur vignette.bpa.ch.

Réglage des fixations de ski

Informations complémentaires pour les magasins de sport

Ces informations se fondent sur la norme ISO 11088, complétée par des recommandations du BPA. Le réglage correct des fixations de ski se base sur la taille, le poids et l'âge du skieur ainsi que sur la longueur des semelles de ses chaussures de ski, mais également sur le type de skieur déterminé par le client (voir la notice à l'intention des skieurs). Cette façon de procéder ne convient pas aux skieurs de compétition.

Informations complémentaires à celles au verso destinées aux skieurs:

1^{er} étape: détermination du type de skieur

Type 2

Si le client hésite entre les types 2 et 3, le BPA recommande d'opter pour le type 2.

Type 1

Pas d'informations complémentaires.

Type 3

Selon la norme, le type 3 ne convient pas aux personnes de moins de 22 kg.

2^e étape (facultative): précision du type de skieur

Selon la norme, tout skieur d'au moins 10 ans peut demander, en complément du type de skieur, d'abaisser (-15%) ou d'augmenter (+15%) la valeur de réglage de ses fixations.

— Le BPA recommande un abaissement de la valeur de réglage pour **les femmes**. En effet, les connaissances scientifiques indiquent qu'un déclenchement plus précoce des fixations peut limiter les blessures aux genoux chez les femmes.

+ Selon la norme, il est possible d'augmenter la valeur de réglage en cas de **déclenchements intempestifs** fréquents.